

Compte-rendu de la Séance du 29 novembre 2018 du Conseil Municipal de Senillé Saint-Sauveur

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mrs et Mmes PEROCHON G., FAVARD M., GAILLARD A., GUILLY J., MARTIN D., METAIS J., JACQUEMIN M., VIOLLEAU S., DAVAILLES JN., SUSSET C., GUYONNET G., JP RENAULT, TRANCHAND N., BARON C., FONTAINE I, GOUY B., DOUADY G., MEHL B, LEFORT A., DHUMAUX S

Excusés : M. CHARBONNIER A, et Mme REGNOULT S.,

Excusés ayant donnée procuration : M. ETIENNE JC. à M. GAILLARD A.
M. HENNEQUIN J-C à M. MARTIN D.
M. RIVEREAU D. à Mme GUYONNET G.
M. PROUST A. à M. METAIS J.

Séance ouverte à 18h10

Secrétaire de séance : Mme GOUY Béatrice

• **Délibérations**

1) Approbation du projet de territoire de Grand Châtelleraut

Contexte et enjeu politique

Au 1^{er} janvier 2017, le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais a été étendu suite à l'intégration de trois nouvelles communautés de communes (Communauté de communes du Lencloîtreais, Communauté de communes des Portes du Poitou, et Communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse).

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut regroupe désormais 47 communes pour 86 000 habitants (20 % de la Vienne) sur un territoire d'une superficie de 1 232 km².

Du fait de cette nouvelle configuration, les élus ont souhaité engager une réflexion afin d'élaborer un projet de territoire dédié aux actions d'aménagement et de développement territorial sur les 10 prochaines années.

Pilotage du projet

Le projet de territoire est porté par le Président de Grand Châtelleraut, qui a confié le pilotage, l'organisation et le suivi à Alain Pichon, Vice-Président en charge du projet de territoire et du conseil de développement.

Un comité de pilotage stratégique a été constitué afin de valider les choix proposés à l'issue de chaque phase de la démarche.

Méthode

Une mission d'accompagnement du projet de territoire a été confiée au cabinet Nouveaux Territoires Consultants (NTC). La commande avait pour objectifs :

- de fédérer les acteurs et donner davantage de sens à l'action de Grand Châtelleraut ;
- d'engager le couple Communes / Communauté d'Agglomération sur des objectifs partagés et sur des principes de solidarité et d'efficacité ;
- définir un projet de territoire qui établit une « feuille de route » claire.

Il était convenu que cette mission s'inscrirait dans une logique de co-production et de co-animation entre le cabinet retenu et la Communauté d'Agglomération. La mission confiée portait davantage sur l'animation d'un processus d'aide à la décision et de formalisation d'un projet.

La démarche retenue s'appuyait sur 4 phases de travail :

- la formalisation d'un autodiagnostic,
- l'élaboration d'une stratégie de territoire,
- la définition d'un plan d'actions,
- la restitution.

La démarche a donné lieu à une concertation et une implication de nombreux acteurs du territoire.

Les temps forts de cette concertation ont été les suivants :

- audition des maires des communes ;
- réunions de travail avec tous les services de la Communauté d'Agglomération ;
- réalisation et envoi aux communes d'une enquête en ligne.

- séminaire de travail à Ingrandes-sur-Vienne le 25 avril 2018 ;
- ateliers thématiques le 19 juin 2018 ;
- conférence des maires le 2 juillet 2018 ;
- séminaire de travail à Availles-en-Châtellerauld le 26 septembre 2018 en y associant les représentants du conseil de développement.

Le projet de territoire

A l'issue de l'ensemble des travaux, 3 grands principes fondamentaux ont été définis pour caractériser le sens du projet et l'esprit dans lequel il est prévu de travailler à son application. Ils définissent les éléments à mettre en œuvre pour l'attractivité, la cohésion et l'organisation du territoire.

Des actions concrètes sont mentionnées pour respecter ces grands principes.

Le projet de territoire a aussi déterminé 7 chantiers prioritaires (sans ordre de priorité) :

- anticiper et accompagner les mutations et les opportunités économiques ;
- mailler notre territoire par des réseaux d'infrastructures performants ;
- promouvoir la transition énergétique et écologique ;
- valoriser les ressources patrimoniales et touristiques de notre territoire ;
- organiser et qualifier l'accès aux droits et aux services sur l'ensemble du territoire ;
- déployer une offre résidentielle diversifiée et un cadre de vie attractif sur tout le territoire ;
- animer un projet de santé, social et éducatif global et partagé.

Pour chaque chantier, il a été établi la trajectoire à suivre pour réussir les défis fixés à l'horizon 2026 mais aussi des actions concrètes à engager ou à réaliser à l'horizon 2020 (fin du mandat).

Ces thématiques étant très souvent liées entre elles, il conviendra de travailler aussi la transversalité. Cela sera possible grâce à la mise en place de nouvelles pratiques et d'une nouvelle organisation rendant encore plus efficace et plus harmonieuse l'action locale.

Pour faire vivre le projet de territoire, la mise en œuvre devra s'accompagner d'une évaluation continue afin de se donner le maximum de chances de réussite. Cela permettra, si nécessaire, d'ajuster les objectifs et de redéfinir ou d'adapter les priorités.

Ce projet de territoire doit devenir le document de référence de l'action communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire n°95-115 du 4 février 1995 modifiée, notamment son article 23, et le décret n°2000-1248 du 21 décembre 2000 relatif aux projets d'agglomération,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld,

Vu l'avis favorable des membres du comité de pilotage du 6 septembre 2018,

Vu la demande d'avis formulée par la Communauté d'Agglomération par courrier en date du 25 octobre 2018,

CONSIDERANT le travail de concertation conduit par la communauté d'agglomération depuis le lancement de la démarche auprès des communes membres et l'intérêt de fixer un cap à l'action communautaire en le formalisant dans un projet de territoire;

CONSIDERANT que ce projet de territoire, avec ses 3 grands principes fondamentaux et 7 chantiers prioritaires, permet de définir des objectifs et des actions prioritaires en phase avec les enjeux du territoire et compatible avec les capacités financières de la Communauté d'Agglomération,

CONSIDERANT que ce projet de territoire est également un outil nécessaire au service des politiques de contractualisation, notamment avec l'État ou la Région Nouvelle-Aquitaine,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide à la majorité : 6 abstentions

- d'approuver le projet de territoire sur la période 2018-2026 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente

délibération.

2) Approbation du contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la société SEGILOG Berger-Levrault arrive à échéance au 31/12/2018. Il présente au conseil le nouveau contrat établi pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2019. Il rappelle au conseil que ces logiciels sont utilisés par le service administratif.

Après délibérations, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le contrat tel qu'il est présenté pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2019
- autorise le Maire à signer ce contrat

3) Avenant à la promesse de constitution de servitudes en vue de l'utilisation des chemins ruraux de la commune de Senillé Saint Sauveur

La société **JP ENERGIE ENVIRONNEMENT (JPEE)** a initié des études approfondies en vue de l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de **Senillé-Saint-Sauveur**.

Le 15/06/2018, JPEE et la commune de Senillé-Saint-Sauveur ont conclu une **promesse de convention de servitudes** portant sur l'utilisation de plusieurs **chemins ruraux** de la commune et relevant de son domaine privé, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 30/05/2018.

JPEE et la commune entendent modifier et amender l'article 1 « Localisation » par voie d'avenant afin d'intégrer un nouveau chemin rural.

Considérant la note de synthèse et le projet d'avenant à la promesse de convention de servitudes jointes à la convocation à la présente réunion du Conseil Municipal (ci-annexées),

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise la société **JP ENERGIE ENVIRONNEMENT** (ou toute société qui lui serait substituée en vue de l'exploitation du parc éolien) à constituer des servitudes sur le chemin rural listé au projet d'Avenant ci-annexé,
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant à la promesse de convention de servitude joint à la convocation et présenté en séance,

4) Avenant n°2 à la convention de Mécénat avec la SOREGIES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 24 novembre 2016 approuvant la convention de Mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine entre la SOREGIES et la commune.

Cette action de mécénat proposée par la SOREGIES vise à effectuer la pose et la dépose des illuminations de Noël pour l'année 2018.

Cet avenant prend effet au 1er janvier 2018 pour une durée d'un an.

Après délibérations, le conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de Mécénat.

5) Acquisition à l'EPF du commerce sur le territoire de Saint-Sauveur

Dans le cadre de la cession du commerce situé Place de la Foucaudière - commune de Senillé Saint Sauveur sur le territoire de Saint-Sauveur, par l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPF), Monsieur le Maire présente au conseil municipal le détail du prix de cession de ce bien.

Il rappelle au conseil municipal que ce projet d'acquisition est prévu au budget 2018.

Détail du prix de cession :

-Acquisition = 215 373.16 €

-Autres dépenses (frais d'acte et travaux) = 38 064.60 €

-Frais de portage (impôts, assurance, frais de gestion) = 2 755.03 €

Total HT = 256 192.79 €

Minoration foncière = -180 000 €

TVA = 8 163.92 €

Prix TTC = 84 356.71 €

Le Conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité :

- accepte le prix de cession tel qu'il est présenté pour un montant total TTC de 84 356.71 €

-précise que les crédits nécessaires à cette acquisition sont prévus au budget 2018 - opération 101.
-autorise le Maire à signer l'acte notarié et tout autre document nécessaire à l'acquisition de ce bien cédé par l'EPF.

6) Gestion des listes électorales : **Constitution de la commission de contrôle**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de la gestion des listes électorales les commissions administratives seront supprimées. En effet, à compter du 1er janvier 2019, les maires se voient transférer la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et radiation des électeurs. C'est pourquoi la Préfecture demande à la commune d'instituer une commission de contrôle. Les membres seront nommés par arrêté préfectoral.

La composition de la commission diffère selon le nombre d'habitants de la commune. Après renseignements pris auprès des services concernés de la Préfecture, la règle applicable à la nouvelle commune de Senillé Saint Sauveur est celle des communes de moins de 1000 habitants, soit un conseiller municipal, un délégué de l'administration désigné par le Préfet et un délégué désigné par le tribunal de grande instance.

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer Mme DOUADY Ghislaine, conseillère municipale pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales à compter du 1er janvier 2019.

• Compte rendu des commissions et délégués

-Cadre de vie :

Présentation dans le bulletin municipal de fin d'année du bilan des travaux effectués en 2018 concernant les bâtiments, la voirie et d'autres aménagements ...

Les projets d'investissements non réalisés seront reportés en 2019.

Passage d'un huissier au chemin des forts (territoire de Senillé) afin de constater l'état du chemin qui a été endommagé par des débardeurs de bois. Dossier en cours.

-Communication

Le bulletin municipal est en cours d'élaboration pour une distribution fin d'année.

-Scolaire

Le conseil d'école a eu lieu le 6 novembre dernier.

Lors de cette séance différents points ont été abordés :

-Résultats des élections aux représentants de parents d'élèves à l'école élémentaire et maternelle.

-Point sur les effectifs 2018-2019 : 46 élèves à l'école maternelle et 94 élèves à l'école élémentaire

-Le Règlement intérieur a été validé

-Projet pédagogique : création d'une fresque à l'école maternelle

-Présentation des différentes actions et projets dans les deux écoles.

Les prochains conseils d'écoles auront lieu les 12/03/2019 et 04/06/2019.

Le conseil municipal décide de maintenir la fête des écoles en alternance sur les deux écoles

-Enfance Jeunesse

RAM KIRIKOU : un spectacle est prévu le 20 décembre 2018.

Le projet « ados » est en cours.

-Commission PLU

La commission s'est réunie fin octobre afin d'échanger sur les différentes zones.

Réunion des Personnes Publics Associées le 12/12/2018 à la Mairie Annexe.

Réunion publique à la salle du Berry à 18h le 15/01/2019.

-CCAS

Distribution des colis de Noël aux personnes âgées de la commune le samedi 15 décembre à 13h30.
164 personnes sont concernées dont 19 en maison de retraite.

-Commerce

une information plus complète sera présentée à la prochaine réunion du conseil de décembre.

-Energie groupement de commande :

Une délibération devra être prise en début d'année 2019.

-Horaires mairie

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le changement d'horaires d'ouverture de la Mairie annexe. Considérant que la Mairie -territoire de St-Sauveur est ouverte le jeudi après-midi, il propose au conseil d'ouvrir la mairie annexe au public le jeudi matin.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Mairie	8H30- 12H00	8H30- 12H00	FERMEE	13H30 - 17H30	13H30 - 17H30
Mairie Annexe	13H30 - 18H00	13H30 - 18H00	FERMME	9H00 - 12H00	9H00- 12H00

Le conseil décide d'appliquer ces horaires au 1er janvier 2019.

Question : pourquoi la mairie est-elle fermée le mercredi ?

Réponse : les effectifs sont réduits le mercredi, la fermeture des mairies permet au service de travailler dans le calme et les mairies sont ouvertes toute la journée 4 jours sur 5.

-La Commission des finances se réunira le 11 décembre à 18h à Saint-Sauveur.

-La Commission cadre de vie se réunira le 18 décembre à 18h à St Sauveur.

-Acquisition des caves :

La commune est propriétaire des caves et du terrain.

Après diverses réunions de travail, un bail avec les restos du coeur est en cours de rédaction.

Les devis sont en attente pour permettre d'établir un plan de financement des travaux d'investissements à prévoir pour la mise aux normes des douches, vestiaires et toilettes.

-CAGC

3 bonnes nouvelles pour le territoire de l'agglomération châtelleraudaise

1-M. Edouard Philippe a officialisé la liste de 124 "**territoires d'industrie**" qui vont être prioritairement soutenus par l'Etat.

Notre Communauté d'agglomération s'était officiellement positionnée pour faire partie des territoires sélectionnés.

2-La Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) a émis un **avis défavorable** sur le projet de création du "**village des marques**" de Sorigny, à 65 km de Châtellerault

3-La Fédération Française de cyclotourisme a décidé d'attribuer le **label "Territoire Vélo"** à la Communauté d'Agglomération Grand Châtellerault.

-Manifestations :

Marché fermier le 21/12/2018

Prochain conseil municipal le **20/12/2018 à 20h00.**

BARON Christian	CHARBONNIER Alain	DAVAILLES Jean-Noël	DHUMAUX Sylvie
DOUADY Ghislaine	ETIENNE Jean-Claude	FAVARD Marylène	FONTAINE Isabelle
GAILLARD Alain	GOUY Béatrice	GUILLY Jean	GUYONNET Géraldine
HENNEQUIN Jean-Claude	JACQUEMIN Michel	LEFORT Alain	MARTIN Dominique
MEHL Bruno	METAIS Jacky	PEROCHON Gérard	PROUST Alain
REGNOULT Stéphanie	RENAULT Jean-Pierre	RIVEREAU Dimitri	SUSSET Catherine
TRANCHAND Nathalie	VIOLLEAU Sophie		